

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20240919-19_09_2024_05-DE



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

2024 | 2028

& PLAN MERCREDI

Sommaire

CONTEXTE INTERNE | p 3

- 1) Introduction | p 3
- 2) Valeurs | p 4
- 3) Une réorganisation des services au profit de la transversalité | p 4

PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT | p 5

- 1) Le territoire de la Plaine Dijonnaise | p 5
- 2) La Population | p 5
- 3) Le public concerné | p 6

ORGANISATIONS SPATIALE ET TEMPORELLE DES TEMPS D'ACCUEIL | p 7

- 1) Une organisation par secteurs | p 7
- 2) Les accueils de loisirs périscolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires) | p 7
- 3) Les accueils de loisirs périscolaires (mercredis scolaires) | p 10
- 4) Les accueils de loisirs extrascolaires | p 11

UN SERVICE ACCESSIBLE À TOUS LES USAGERS | p 13

- 1) Modalités d'inscription | p 13
- 2) La tarification | p 13
- 3) Modalités d'accueil | p 14
- 4) Les modes de communication | p 14

DES MOYENS NÉCESSAIRES IMPORTANTS | p 15

- 1) Les locaux | p 15
- 2) Les moyens matériels | p 15
- 3) Les moyens humains | p 16

D'UN PEDT À L'AUTRE | p 16

- 1) Méthode d'évaluation et de rédaction du nouveau PEDT | p 17
- 2) Axes pris en compte dans le PEDT 2024-2028 | p 18

AXES et choix éducatifs | p 19

- 1) AXE 1 : Favoriser l'inclusion et le bien-être de l'enfant et du jeune | p 19
- 2) AXE 2 : Renforcer la démarche partenariale et transversale | p 20
- 3) AXE 3 : Placer l'enfant et le jeune au cœur d'une approche éducative cohérente | p 22
- 4) AXE 4 : Promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux | p 23
- 5) Les choix éducatifs | p 24

ÉVALUATION DU PEDT | p 25

ANNEXES | p 26

Annexe 1 : Organigramme des services de la CCPD

Annexe 2 : Organigramme de l'Enfance et de la Jeunesse par secteurs

Annexe 3 : Horaires et lieux d'accueil périscolaires

Annexe 4 : Charte du Plan Mercredi

Annexe 5 : Bilan PEDT précédent

Annexe 6 : Brochure Educateurs Spécialisés

Contexte interne

1) Introduction

Depuis sa création en 2006, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) s'est engagée en faveur de l'éducation, en s'impliquant pleinement dans la compétence périscolaire, puis extrascolaire, en 2014.

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) mise à jour en 2019, a permis à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'identifier les besoins de son territoire afin d'affiner ses actions. C'est tout d'abord en signant la Convention Territoriale Globale (CTG), qu'elle a pu démontrer sa volonté forte d'ancrer ces actions de manière partenariale entre les différents acteurs du territoire, et au-delà. Il s'agit d'une politique volontariste construite avec les partenaires associatifs et institutionnels (Services de l'État, CAF21, SDJES, communes ...), atouts techniques et financiers indispensables, afin de construire ensemble, des actions justes, correspondant aux besoins identifiés sur le territoire. Le projet de territoire porté par les élus communautaires pour les dix prochaines années vient définitivement assoir cette volonté d'être présent pour l'ensemble des habitants du territoire.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise souhaite que l'ensemble de ses projets soient cohérents les uns avec les autres, tous développés et enrichis au sein d'une dynamique partenariale, transversale et pérenne. Aussi, la CTG actuelle, celle à venir, ainsi que ce Projet Éducatif de Territoire (PEDT) sont tous maillés les uns aux autres.

Le PEDT est un outil dédié à la définition et à la mise en œuvre d'une politique éducative cohérente avec les acteurs éducatifs du territoire de la Plaine Dijonnaise. Il concerne prioritairement les enfants et les jeunes de 3 à 13 ans et s'applique aux temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il permet de contribuer collectivement à une politique de réussite éducative, où la valeur commune à tous les partenaires fonde le « vivre ensemble ».

En parallèle, une réelle politique Jeunesse a été déclinée pour les 11-25 ans, qu'il s'agisse des deux Espaces Jeunes implantés sur le territoire, dès la 6^{ème}, destinés aux 11-17 ans, ou à travers les actions « hors les murs », pour les 14-25 ans. L'ensemble des actions menées s'inscrivent au cœur de la Prestation de Services Jeunes (PS Jeunes), signée avec la CAF 21, renouvelée en 2024.

Ce Projet évoluera au fur et à mesure de sa mise en œuvre et, sera en constante adaptation suite aux différentes évaluations annuelles. Il est surtout lié étroitement avec les autres dispositifs ou projets existants : Projet de Territoire, CTG, PS Jeunes, Plan Mercredi, Contrat CLAS, etc.

Le PEDT constitue :

- un cadre de référence formalisé pour l'ensemble des partenaires ;
- un engagement contractuel pour 5 ans ;
- « *une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité* » (cf. Circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014) qui fera l'objet d'une évaluation ;
- un outil de communication destiné aux familles, aux partenaires et aux agents de la CCPD.

2) Valeurs

La collectivité souhaite, avant tout, initier une démarche collective en faveur de l'inclusion de tous les publics, permettant aux participants de faire l'apprentissage du « vivre ensemble ».

Le PEDT permet la mise en place d'activités participatives qui favorisent l'implication des enfants, des jeunes, de l'ensemble des acteurs, pour construire des espaces favorables à l'échange et à la pratique de la citoyenneté. Ces activités visent ainsi à l'acquisition de l'expérience de la rencontre, de l'ouverture culturelle et de la mixité.

Les actions mises en œuvre sur les différents accueils devront permettre aux enfants et aux jeunes :

- De se sentir bien et intégrés dans un groupe ;
- D'avoir des repères éducatifs communs ;
- D'agir sur leur environnement au quotidien.

3) Une réorganisation des services au profit de la transversalité

Suite à la validation du Projet de Territoire en 2023, les élus communautaires ont souhaité que les services de la CCPD se réorganisent, plaçant le Projet de Territoire au cœur même de l'organigramme (*Annexe 1*). Depuis le 1^{er} janvier 2024 le Pôle *Cohésion Sociale* a ainsi été créé, résultat de la fusion des deux anciens principaux Pôles de la CCPD (Enfance Jeunesse et Familial et Social), ceux accueillant le public. Il regroupe plusieurs services :

- Le service **Petite Enfance** qui regroupe le Relais Petite Enfance ainsi que et les 2 multi-accueils,
- Le service **Enfance** qui regroupe les 16 accueils de loisirs périscolaires, les 13 restaurants périscolaires, les 5 accueils de loisirs activés les mercredis, les 4 activés durant les périodes extrascolaires,
- Le service **Jeunesse** qui se compose d'une équipe intervenant à la fois au sein des 2 Espaces Jeunes (AISEREY et GENLIS) ainsi que sur les actions hors les murs,
- Le **Centre Social** qui intervient auprès des Familles (soutien à la parentalité, CLAS), des Séniors et qui crée du lien entre tous les habitants,
- Le service **Insertion Professionnelle / France services**,
- **L'Aire des Gens du Voyage**.

De manière transversale, la ludothèque intercommunale fait également partie de ce Pôle, composée d'une équipe de 3 animateurs qui animent des temps d'interventions jeux en direction des publics précédemment cités. Les éducateurs spécialisés en alternance également.

Cette réorganisation permet d'œuvrer en totale transversalité, pour l'ensemble des politiques menées envers tous les publics.

Périmètre et public du

1) Le territoire de la Plaine Dijonnaise

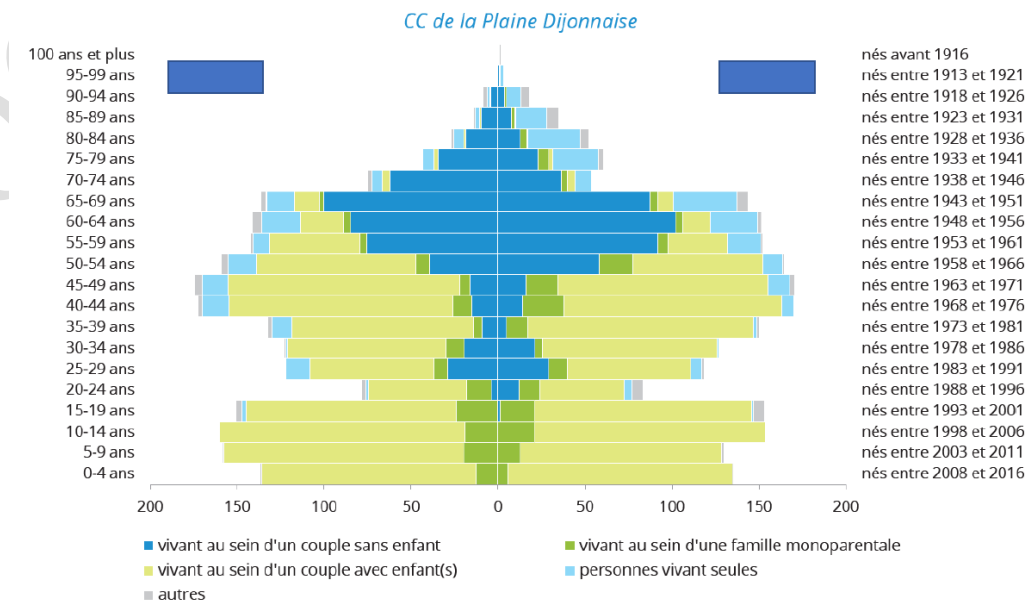
Le territoire du Canton de GENLIS, est constitué de 22 communes pour 22 037 habitants :

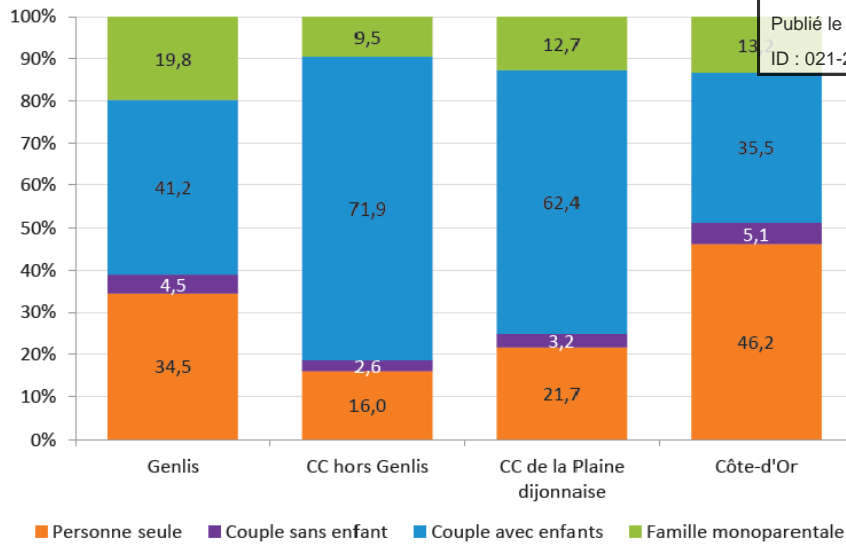


La commune de PLUVET fait partie du territoire géographique de la CCPD, mais est rattachée à la Communauté de Communes de Cap Val de Saône sur les temps scolaires et périscolaires.

2) La population

La part des familles avec enfants est très importante sur le territoire (62.4% contre 35.5% sur le territoire départemental).





3) Le public concerné

Nombre d'écoles maternelles : 17 écoles pour environ 800 élèves

Nombre d'écoles élémentaires : 20 écoles pour environ 1 500 élèves

Nombre de collège : 1 collège implanté sur le territoire, à GENLIS, avec 600 élèves. Cependant, il ne représente qu'une partie des collégiens du territoire. En effet, en fonction du découpage scolaire, certains dépendent de BRAZEY-EN-PLAINE, de CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, et de LONGVIC.

Nombre de lycée : 1 lycée professionnel (arts design céramique) implanté sur le territoire à LONGCHAMP. La plupart des lycéens sont scolarisés à DIJON et AUXONNE. Leur nombre est actuellement inconnu.

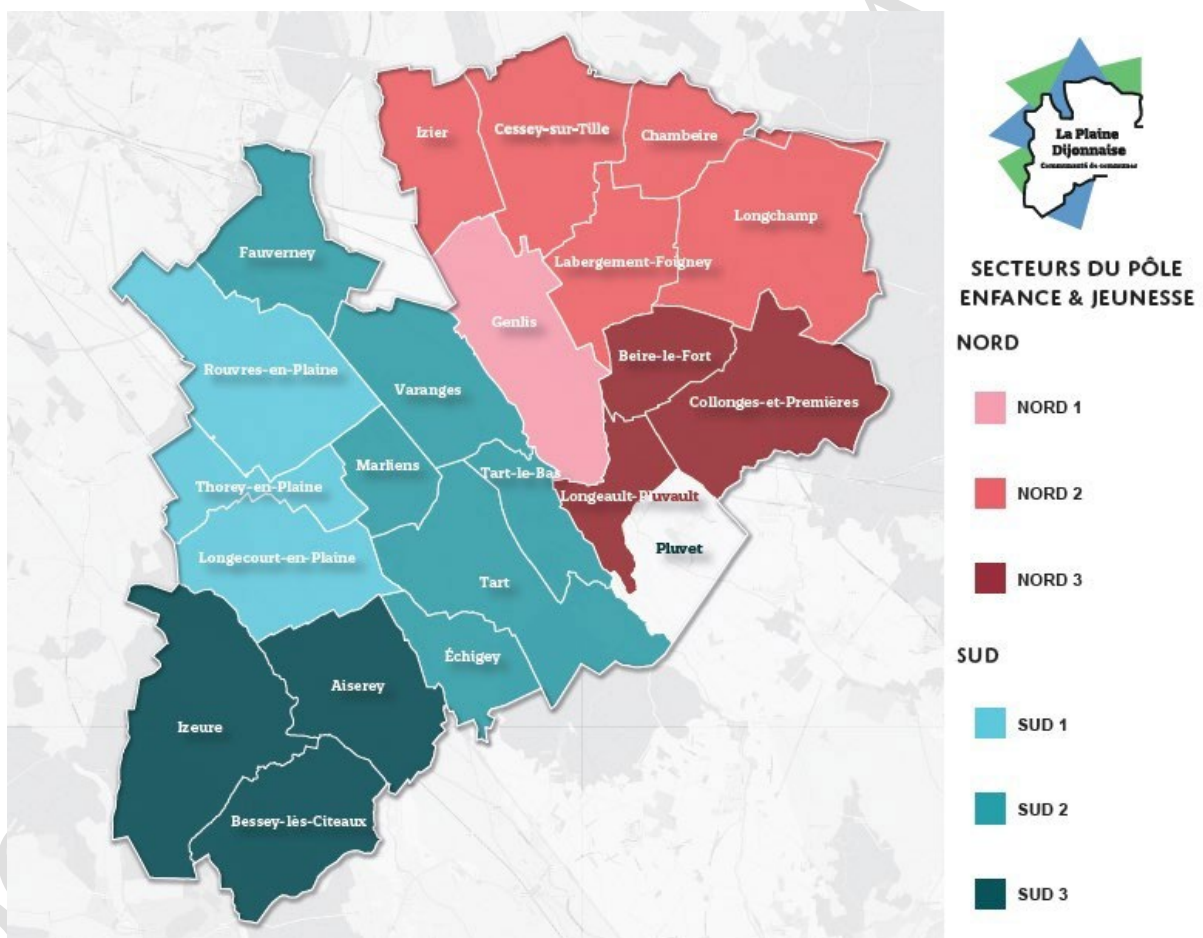
Pour information, actuellement, 2 200 dossiers enfants/jeunes sont créés chaque année au sein de la CCPD.

Organisations spatiale et temporelle des temps d'accueil

1) Une organisation par secteurs

Depuis 2014, prise de compétence généralisée, le territoire de la Plaine Dijonnaise était découpé en quatre secteurs géographiques, limités à 300 mineurs chacun. Au vu de l'augmentation significative des effectifs périscolaires (maternelles et élémentaires), il a fallu, accompagnés par le SDJES, repenser l'organisation périscolaire. Depuis la rentrée de septembre 2020, le service n'est plus organisé en 4, mais en 6 secteurs périscolaires : 3 au Nord et 3 au Sud du territoire.

Cette réorganisation géographique a engendré une complète réorganisation des postes et des missions de chacun, basée sur une montée en compétences progressive, en interne.

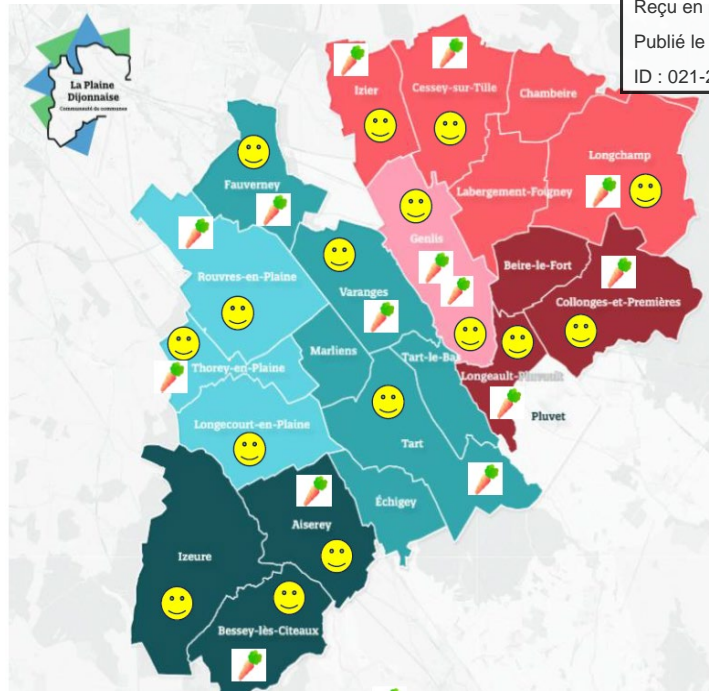


Annexe 2 : Organigramme de l'Enfance et de la Jeunesse par secteurs

2) Les accueils de loisirs périscolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires)

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise met à disposition des familles, 16 accueils périscolaires, et 14 restaurants.

- 🍷 : restaurants
😊 : accueils de loisirs



● **NORD 1 :**

- GENLIS : 2 accueils de loisirs / 2 restaurants.

● **NORD 2 :**

- IZIER : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant
- CESSY-SUR-TILLE (RPI avec LABERGEMENT-FOIGNEY) : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant
- LONGCHAMP (RPI avec CHAMBEIRE) : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant

● **NORD 3 :**

- COLLONGES-ET-PREMIÈRES (RPI avec BEIRE-LE-FORT / LONGEAULT(-PLUVAULT) / PREMIÈRES) : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant
- (LONGEAULT(-)PLUVAULT) : 1 accueil de loisirs (restaurant à COLLONGES-ET-PREMIERES).
- LONGEAULT(-)PLUVAULT : 1 restaurant (accueil de loisirs à COLLONGES-ET-PREMIERES).
Bien que LONGEAULT-PLUVAULT soit désormais une commune nouvelle, les deux organisations scolaires précédentes, des deux communes séparées, perdurent.

● **SUD 1 :**

- LONGECOURT-EN-PLAINE : 1 accueil de loisirs (restaurant à AISEREY),
- ROUVRES-EN-PLAINE : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant,
- THOREY-EN-PLAINE : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant.

● **SUD 2 :**

- FAUVERNEY : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant,
- TART (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de la Bannière avec TART-LE-BAS et ÉCHIGEY) : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant,
- VARANGES (RPI avec MARLIENS : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant.

● **SUD 3 :**

- AISEREY : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant,
- BESSEY-LES-CÎTEAUX : 1 accueil de loisirs / 1 restaurant,
- IZEURE : 1 accueil de loisirs (restaurant à AISEREY).

Ces accueils de loisirs périscolaires accueillent en moyenne :

- 250 enfants chaque matin,
- 1 300 enfants chaque midi,
- 250 enfants chaque soir.

✓ Accueil du Matin :

Le matin, l'enfant inscrit au préalable via l'Espace Famille en ligne, est accompagné dans l'accueil de loisirs dont il dépend, par ses parents ou la personne ayant légalement sa garde, jusqu'auprès des animateurs, qui le prennent alors en charge. Il s'agit d'un accueil individualisé et échelonné. L'équipe d'animation aide l'enfant à commencer sa journée dans le calme. Pour le début des temps d'enseignement, les enfants sont accompagnés à pied dans leur école respective ou conduits jusqu'à leur établissement par le véhicule du ramassage scolaire.

✓ Accueil du Midi :

A la fin des temps d'enseignement, l'enfant inscrit au préalable se présente volontairement à l'équipe d'animation postée dans la cour au sein de l'enceinte de l'école et est accompagné dans les locaux des accueils de loisirs. Les enfants qui prennent le véhicule du ramassage scolaire sont accompagnés jusqu'au bus. Ils sont récupérés par les animateurs à la descente de l'autocar.

✓ Accueil du Soir :

Le soir, l'enfant inscrit au préalable se présente volontairement à l'équipe d'animation postée dans la cour de l'école et est accompagné dans les locaux des accueils de loisirs. Les enfants qui prennent le véhicule du ramassage scolaire sont accompagnés jusqu'au bus. Ils sont récupérés par les animateurs à la descente de l'autocar.

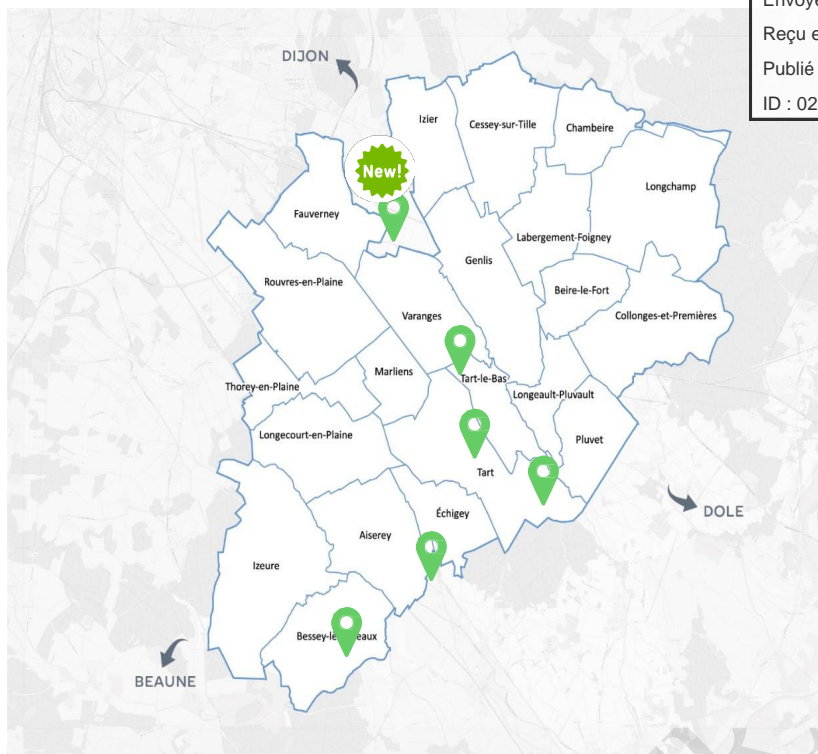
Les enfants bénéficiant des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) dispensées par l'équipe enseignante, peuvent intégrer l'accueil périscolaire, une fois qu'ils sont transférés par les enseignants eux-mêmes.

L'ensemble des horaires et lieux d'accueil sont disponibles en Annexe 3.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :

Aux accueils de loisirs périscolaires traditionnels s'ajoutent les lieux d'implantation du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Bien que ce dispositif soit géré par un autre service de la CCPD, le Centre Social, il fait partie intégrante de cette démarche de PEDT.

Sur 2023, 30 enfants du territoire ont bénéficié d'un Contrat d'Accompagnement à la Scolarité sur 6 communes :



Sur cette même période, cela représente 384 séances d'accompagnement scolaire soit 576h00, 7 animations collectives, 3 séances de soutien à la parentalité, 2 séances dans l'année ouverte aux parents.

3) Les accueils de loisirs périscolaires (mercredis scolaires)

Ces temps d'accueil de loisirs sont réservés :

- aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ;
- aux enfants dont les parents ou la personne ayant légalement sa garde résident dans l'une des communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, mais dont le(s) enfant(s) ne sont pas scolarisés dans un des établissements scolaires du territoire ;
- aux enfants dont les parents ou la personne ayant légalement sa garde ne résident pas dans l'une des communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Un tarif majoré de 15% sera appliqué.

Actuellement, 5 accueils sont activés le mercredi :

● **NORD :**

- COLLONGES-ET-PREMIERES,
- GENLIS.

● **SUD :**

- AISEREY,
- TART,
- ROUVRES-EN-PLAINE.

Ces accueils de loisirs périscolaires accueillent en moyenne : 320 enfants

Pour une équité d'accueil sur le territoire, l'ensemble des structures ouvrent au public à 7h15, et toutes ferment à 19h.

Les mercredis sont inclus dans les temps périscolaires. Par le biais du « Plan Mercredi », la CCPD s'engage à structurer son projet d'accueil du mercredi sur les 4 axes :

- Complémentarité éducative,
- Inclusion et accessibilité de tous les publics,
- Inscription du projet sur le territoire,
- Diversité et qualité des activités.

La Charte « Plan Mercredi » est disponible en Annexe 4.

4) Les accueils de loisirs extrascolaires

Les accueils extrascolaires fonctionnent durant les petites et les grandes vacances. Ils sont ouverts à tout enfant de 3 à 13 ans, qu'il habite ou non sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. En revanche, un tarif majoré de 15 % sera appliqué aux habitants de communes extérieures.

Sont différenciées dans les accueils de la Collectivité, deux tranches d'âges principales : les maternelles (en général de 3 à 6 ans) et les élémentaires (en général de 7 à 13 ans). En fonction des périodes et du nombre d'enfants accueilli, des tranches d'âge plus fines sont créées, afin que le nombre d'enfants par groupes reste homogène.

Les lieux d'accueil sont imposés aux familles, en fonction du lieu de scolarisation de l'enfant afin que la CCPD puisse maîtriser le nombre d'enfants accueillis et ainsi, le nombre d'animateurs à positionner par structures. Cependant, certaines familles peuvent bénéficier d'une dérogation si la situation le justifie (en cas de lieux d'accueils différents pour les 0-3 ans au sein des fratries par exemple).

Un échancier interne rassemble toutes les échéances de l'année, y compris les réunions de préparation des différents périodes extrascolaires. A l'issue, les plannings d'activités, les sorties, ainsi que le mode d'emploi des vacances sont mis en ligne sur le site de la Collectivité (www.plainedijonnaise.fr) afin que les familles disposent de toutes les informations nécessaires pour procéder aux réservations en ligne.

En fonction des périodes, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise met en place un ramassage pour les enfants du territoire, sur certaines communes, non facturé aux familles. Elles peuvent en bénéficier selon les lieux d'ouverture des accueils de loisirs. Une navette est organisée le matin et le soir, aux horaires et lieux communiqués avant chaque période de vacances, dans le mode d'emploi qui correspond. Pour en bénéficier, les parents ou la personne ayant légalement la garde de l'enfant doivent obligatoirement contacter, 5 jours ouvrés avant, le Centre de Facturation Unique afin de l'inscrire aux dates souhaitées.

Sur les journées du mercredi et d'extrascolaire l'organisation et les horaires sont les suivantes :

Organisation d'une journée

Arrivée/temps libre	<input type="checkbox"/>	07h15
Activité par groupe d'âge	<input type="checkbox"/>	09h00 à 11h30
Arrivée ou départ	<input type="checkbox"/>	11h30 à 12h00
Repas	<input type="checkbox"/>	12h00 à 13h30
Arrivée ou départ	<input type="checkbox"/>	13h30 à 14h00
Activité par groupe d'âge	<input type="checkbox"/>	14h00 à 17h00
Départ/temps libre	<input type="checkbox"/>	17h00 à 19h00
Fermeture	<input type="checkbox"/>	19h00

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 021-200000925-20240919-19_09_2024_05-DE

Ponctuellement selon les périodes de vacances, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise organise des séjours. Ils nécessitent une inscription spécifique (dossier administratif annuel et complet + fiche séjour) auprès du Centre de Facturation Unique. Une plaquette de présentation annuelle est distribuée au sein des établissements scolaires élémentaires du territoire afin que l'ensemble des administrés soient informés des dates d'inscription, des tarifs et des thématiques. En parallèle, des courriels sont transmis aux familles qui fréquentent déjà le service avant chaque échéance.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Un service accessible à tous les usagers

Les différents temps d'accueil péri et extrascolaires nécessitent un dossier administratif annuel, commun à tous les temps d'accueils, valable durant toute l'année scolaire. Il est composé, notamment, d'un règlement intérieur valable pour l'année en cours.

En 2021, aux côtés de la CAF de Côte d'Or, les élus communautaires ont voté des modifications significatives de certains des points du règlement intérieur, afin d'offrir une équité aux familles du territoire, au-delà même de celui de la Plaine Dijonnaise.

1) Modalités d'inscription

Les familles disposent d'un Espace en ligne, permettant de créer leur dossier et de réserver des temps d'accueil et les sorties, de manière dématérialisée, soit, à toute heure du jour ou de la nuit. Ils sont soumis à des délais de réservations : 48 heures ouvrées pour les temps périscolaires, 5 jours ouvrés pour les temps extrascolaires.

Parmi les familles du territoire, certaines ont une profession qui ne permet pas de respecter les délais imposés. Aussi, elles ont la possibilité de faire une demande de dérogation, afin que le service s'adapte à leurs impératifs. Sur la dernière année écoulée, une centaine de famille était concernée.

Les familles qui ne disposent pas d'internet ou qui rencontrent des difficultés, peuvent se rendre au siège administratif de la CCPD à GENLIS pour une version papier et peuvent contacter le Centre de Facturation Unique, par téléphone, afin d'être accompagnés.

2) La tarification

Depuis plusieurs années, les élus communautaires ont fait le choix de rendre les services périscolaires et extrascolaires accessibles financièrement à l'ensemble des familles.

En 2016, la tarification est passée au taux d'effort, afin que chaque famille dispose d'un tarif personnalisé, basé sur sa propre situation.

Depuis septembre 2022, différents changements tarifaires ont été pris en compte :

- c'est désormais le Quotient Familial de la CAF qui est pris en compte concernant les ressources, et non plus l'avis d'imposition de l'année N-1. Chaque mois, le Centre de Facturation Unique importe donc l'ensemble des QF CAF des familles afin que toute modification de situation familiale et/ou économique soient prises en compte ;
- l'Aide aux Temps Libres (ATL) est directement retirée du tarif pour les familles concernées, afin que leur facturation soit davantage adaptée ;
- les habitants qui ne résident pas sur le territoire de la Plaine Dijonnaise ont une majoration tarifaire de 15% qui s'applique, au lieu des 30% précédents ;
- le taux d'effort a été élargi aux tarifs Espaces Jeunes concernant les soirées et les sorties, ainsi que pour les séjours et les pénalités appliquées en cas de réservations hors délai ;

Une démarche vient d'être enclenchée concernant la gestion des impayés (2% des familles), La Conseillère Economique Sociale et Familiale (CESF), entre en contact avec chaque famille concernée, afin de faire le point sur leur situation.

3) Modalités d'accueil

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 021-200000925-20240919-19_09_2024_05-DE



Tous les accueils périscolaires et extrascolaires, ouvrent au public à 7h15 et ferment à 19h15. Il n'y a pas de disparité entre les différentes communes.

Les enfants qui disposent d'un PAI sont tous accueillis avec la prise en compte de leur spécificité.

Les créneaux d'accueils possibles le mercredi et durant les vacances sont démultipliés afin que chaque famille ait un mode de garde qui correspond à son besoin : journée, journée repas, demi-journée, demi-journée avec repas.

4) Les modes de communication

La communication aux familles via l'Espace Famille et le site internet de la Communauté de Communes est mise en place depuis plusieurs années. Les équipes ont également un rôle important dans le relais des informations. Nous communiquons sur :

- le fonctionnement de l'accueil,
- la tarification,
- le règlement intérieur,
- le programme d'activités et de sorties.

Notre politique d'information multiplie tous les supports possibles. En raison de la Responsabilité Sociétale des Organisations et du développement des outils de communication numériques, l'information papier se limite aux personnes qui n'ont pas accès à internet.

L'information est communiquée via les supports suivants :

- le site internet qui communique toutes les informations : sorties, séjours, évènements particuliers, activités...
- l'envoi régulier de courriels aux parents pour relayer l'information déjà diffusée sur le site internet,
- la valorisation de nos activités phares avec le quotidien local le Bien Public,
- l'application Illiwap qui remplace progressivement « Panneau Pocket »,
- le support papier avec les flyers distribués individuellement par le biais des écoles (plaquette séjours), les affiches mises en évidence dans nos accueils, transmises aux mairies, mais aussi dans les collèges pour faire savoir aux jeunes les sorties proposées par nos deux Espaces Jeunes,
- Page Facebook à destination des plus des 11 ans inscrits aux Espaces Jeunes.

Des moyens nécessaires importants



1) Les locaux

Afin d'accueillir les enfants sur l'ensemble des temps d'accueils de manière optimale, la CCPD a besoin de nombreux locaux. En fonction des cas, certains d'entre eux appartiennent à la Communauté de Communes, d'autres aux communes elles-mêmes, qui mettent à disposition leurs propres ressources.

Les conditions d'accueil des enfants mais également des agents est une priorité pour la CCPD. Afin d'améliorer ces conditions, deux accueils ont été réhabilités puis ouverts au public :

- En mai 2020, l'accueil de loisirs situé à VARANGES,
- En février 2022, l'accueil de loisirs situé à AISEREY,
- A venir : l'accueil de loisirs Jules Ferry à GENLIS.

Les effectifs d'enfants accueillis ne cessent d'augmenter. Afin que ce critère ne soit pas un frein à l'offre d'accueil, les communes et la Communauté de Communes travaillent côte à côte afin d'anticiper un maximum et d'optimiser les investissements à venir (traitement acoustique, améliorations des sanitaires, des espaces de restauration, etc.).

En parallèle, de nombreuses autres ressources sont disponibles sur le territoire :

- Des équipements sportifs municipaux : une piscine ouverte, deux gymnases, des citysports ;
- Des équipements culturels : une ludothèque intercommunale, des médiathèques et des bibliothèques municipales.

2) Les moyens matériels

La CCPD bénéficie d'un important parc automobile :

- 4 minibus à disposition du personnel sous réservation,
- 2 Grand bus 54 places,
- 1 Grand bus 30 places,
- 4 Véhicules citadins électriques,
- 4 Véhicules citadins,
- 1 Véhicule Transport pour Personne à Mobilité Réduite (TPMR),
- 2 Camions de logistique type master (dont 1 électrique),
- 1 Camionnette électrique.

La CCPD dispose d'une ludothèque et d'une salle multimédia situées à GENLIS, mais elle possède également un panel important de matériel pédagogique comme :

- des carabines laser,
- du matériel pour le tir à l'arc,
- du matériel de sports (hockey, football, basket, etc),
- des rollers et vélos,
- du matériel de pyrogravure, modelage, activités manuelles,
- du matériel de tchoukball,
- des cannes à pêche,
- des kits cuisine,
- des kits d'orientation,
- du matériel de cirque (balles, foulards, bâtons du diable, rolla bolla, diabolos),
- du matériel de motricité,
- du matériel de camping.

3) Les moyens humains

Les services Enfance et Jeunesse de la CCPD sont composés de 146 agents :

- 27 agents techniques et de restauration,
- 104 agents d'animation,
- 14 agents administratifs (direction incluse).

Une équipe aussi conséquente nécessite des recrutements, une organisation et de la formation.

a) Les recrutements

Comme d'autres Collectivités, la CCPD a connu des difficultés de recrutements, accentuées par des temps de travail hebdomadaires réduits. De nombreux temps de travail ont été organisés avec le service des Ressources Humaines, service support essentiel au bon fonctionnement du Pôle. Une nouvelle organisation a pu voir le jour : des temps annualisés (d'octobre N à novembre N+1) afin de proposer aux contractuels un minimum de stabilité. Cela a permis d'éviter la fragilisation des équipes, suite aux départs d'agents.

En parallèle, l'ensemble des offres sont communiquées sur les sites dédiés, auprès des communes, des écoles, mais également sur les réseaux sociaux.

Afin de faire face aux absences du quotidien, une brigade d'agents mobiles existe : 4 agents d'animation et 2 agents techniques et de restauration qui permettent aux accueils de respecter les taux d'encadrement.

b) Une organisation repensée

Si la réorganisation périscolaire de 2020 a pu être opérée, c'est parce que des agents identifiés ont pu commencer à monter en compétences en amont. Bien que cela nécessite un accompagnement quotidien, les missions de chacun gagnent désormais en fluidité.

c) La formation

En plus des formations dispensées par le CNFPT, proposées aux agents de manière individuelle, deux mercredis périscolaires par an, les accueils du territoire ferment au public afin que l'ensemble des agents du Pôle puisse bénéficier d'un contenu de formation collectif. Ces dates sont inscrites dans le règlement intérieur et sont rappelées aux familles.

Son contenu varie en fonction des besoins de chacun :

- Prévention incendie (renouvellement en 2023),
- PSC1 (renouvellement prévu en 2024),
- Communication bienveillante,
- Sophrologie,
- Lâcher Prise,
- Normes HACCP (renouvellement en 2024),
- Positions ergonomiques...

Ces journées peuvent être agrémentées d'intervenants extérieurs, ou complètement organisées en interne.

En plus de ces deux journées de formation annuelles, le Coordinateur Pédagogique accueille les jeunes contractuels et organise, en fonction des besoins, des sessions de formation de deux heures afin d'aborder des points précis : menée d'activité sur le temps méridien, etc. Les ludothécaires proposent également des créneaux où l'ensemble des agents sont conviés afin de découvrir la ludothèque et les nombreuses références qui y sont répertoriées.

D'un PEDT à l'autre

1) Méthode d'évaluation et de rédaction du nouveau PEDT

Pour la première fois, les équipes ont été pleinement intégrées dans l'évaluation puis dans la phase de travail préparatoire à la rédaction du PEDT.

En effet, le PEDT était, par le passé, un document principalement rédigé dans l'ombre, ce qui représentait un frein à l'appropriation de son intérêt. Un noyau d'agents a donc été constitué pour celui-ci, et il constituera la base des Comités techniques et de pilotage :

- La Directrice du Pôle Cohésion Sociale,
- Le coordinateur Pédagogique,
- La coordinatrice Jeunesse et Séjours,
- Les deux directeurs de secteurs,
- Les huit Responsables De Structures (RDS),
- Les treize animateurs référents de site,
- L'éducateur spécialisé alternant

Les directeurs d'école et responsables d'association seront également sollicités dans la perspective de les rendre acteurs du nouveau PEDT et de renforcer les partenariats.

L'évaluation de l'ancien PEDT s'est terminée fin 2023. Cette évaluation a été travaillée à partir d'une série de questionnaires administrés de juin à septembre 2023. Les cibles de ces questionnaires étaient :

- Les écoles du territoire avec un faible retour (2 questionnaires complétés),
- Les équipes d'animation avec un retour de 46 agents,
- Les enfants élémentaires fréquentant nos accueils de loisirs périscolaires, des mercredis et extrascolaires avec un retour de 130 questionnaires.

Un retour qualitatif et quantitatif (*Annexe 5*) a été fait à l'ensemble des agents des services Enfance et Jeunesse, lors de la journée de pré rentrée en août 2023.

Ces questionnaires ont servi de base pour l'organisation des 6 groupes de travail aboutissant à l'écriture du nouveau PEDT sur le premier semestre 2024. Les groupes de travail ont été animés à différents niveaux :

- ✓ **Groupe de travail n°1 du 23 janvier 2024** : ce groupe de travail réunissait l'ensemble des équipes de direction du territoire des accueils de loisirs (Directions secteurs Nord et Sud, les RDS et les animateurs référents de site / 13 participants). Ce temps était destiné au travail sur les axes de développement du nouveau PEDT suite à la présentation des retours des questionnaires administrés en 2023.
- ✓ **Groupe de travail n°2 du 1^{er} février 2024** : ce groupe de travail réunissait l'ensemble des équipes de direction du territoire des accueils de loisirs (Directions secteurs Nord et Sud, les RDS et les animateurs référents de site, l'alternant éducateur spécialisé, ainsi qu'un membre du SDJES / 15 participants). Cette journée de travail autour du PEDT a été animée par l'association CANOPE sur le thème de la continuité éducative et son application sur le territoire couvert par le

PEDT. Il s'agissait d'une formation organisée dans le cadre du plan de formation du CDJES.

- ✓ **Groupe de travail n°3 du 11 mars 2024** : ce groupe de travail réunissait l'ensemble des équipes de direction du territoire des accueils de loisirs (Directions secteurs Nord et Sud, les RDS et les animateurs référents de site / 15 participants). Les résultats du groupe de travail du 1^{er} février avec l'association CANOPE ont été exploités pour affiner les axes et les objectifs généraux du futur PEDT.
- ✓ **Groupe de travail n°4 du 20 mars 2024 à COLLONGES-ET-PREMIERES** : Ce groupe de travail réunissait un groupe de 25 animateurs. L'objectif était de présenter les axes dégagés lors du groupe de travail n°3, et de les reformuler afin de les rendre accessibles à toutes et à tous, au cœur-même des accueils de loisirs. Un début de déclinaison des objectifs opérationnels a été enclenché avec les équipes d'animation.
- ✓ **Groupe de travail n°5 du 3 avril 2024 à TART** : Ce groupe de travail réunissait un groupe de 25 animateurs, différents du groupe de travail n°4. L'exploitation des objectifs généraux dégagés lors du groupe de travail n°3 a permis de travailler sur les objectifs opérationnels avec les équipes d'animation.
- ✓ **Groupe de travail n°6 du 15 mai à ROUVRES-EN-PLAINE** : Ce groupe de travail réunissait un groupe de 25 animateurs, différents des groupes de travail n°4 et n°5. L'exploitation des objectifs généraux dégagés lors du groupe de travail n°3 a permis de travailler sur les objectifs opérationnels avec les équipes d'animation.

Bilan des groupes de travail :

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a souhaité mobiliser le maximum d'acteurs quant à la rédaction du PEDT 2024-2028. Les nombreux groupes de travail se sont construits avec les équipes de direction et d'animation, qui sont au contact du public au quotidien (75 agents d'animation), les responsables de secteur (6 RDS) apportant une vision locale au PEDT, les directions de secteur apportant une vision territoriale au PEDT (2 directeurs), l'éducateur spécialisé de la collectivité, la directrice de l'actuel Pôle Cohésion Sociale, dont les services Enfance et Jeunesse font partie. Il a été très compliqué de mobiliser le corps enseignant et les associations sur un travail commun autour de ce nouveau PEDT. Cela constitue un objectif majeur pour la suite : développer et renforcer les partenariats autour du PEDT.

2) Axes pris en compte dans le PEDT 2024-2028

- Favoriser l'inclusion et le bien-être de l'enfant et du jeune,
- Renforcer la démarche partenariale et transversale
- Placer l'enfant et le jeune au cœur d'une approche éducative cohérente
- Promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux

AXE 1 : Favoriser l'inclusion et le bien-être de l'enfant et du jeune

Pour garantir le bien-être des enfants, une vigilance particulière doit être portée à leur rythme et à leurs besoins d'activités variées. Le renforcement du lien avec les équipes enseignantes et les associations favorise des pratiques communes bénéfiques. En offrant des passerelles entre tranches d'âges, on accompagne l'enfant ou le jeune dans son évolution. L'accès aux loisirs, au sport et à la culture doit être équitable et diversifié, tout en prenant en compte les spécificités de chaque public. Recueillir régulièrement le point de vue des enfants et les impliquer dans les décisions renforce leur participation et leur bien-être.

Pour favoriser l'inclusion, la collectivité a fait le choix depuis plusieurs années de permettre de mobiliser de nombreux moyens pour permettre à chaque enfant de pouvoir vivre ses loisirs. Le renforcement systématique des équipes d'animation permet un meilleur accueil et prise en charge d'enfants à particularités. La collectivité a également choisi d'investir dans l'inclusion en formant un éducateur spécialisé en interne. La fin de son cursus est prévue pour juillet 2024 et un plan d'action est en cours d'élaboration à la fois pour l'exercice des missions, mais également pour la communication (*Annexe 6*).

Pour répondre à l'objectif de *favoriser l'inclusion et le bien-être de l'enfant et du jeune*, nous souhaitons :

Améliorer le bien-être des enfants

- Rester attentif à la fatigue des enfants selon la période, le rythme scolaire, le rythme périscolaire et le rythme extrascolaire,
- Maintenir, voire développer l'offre d'activités existantes en restant vigilants aux besoins des enfants,
- Renforcer le lien avec les équipes enseignantes afin de développer des pratiques communes,
- Envisager des passerelles entre les tranches d'âges pour permettre aux agents de comprendre le fonctionnement de chacune d'elles et d'accompagner l'enfant dans son changement de tranche d'âge.

Développer l'accès aux loisirs éducatifs, au sport et à la culture pour tous les enfants

- Utiliser au maximum les ressources existantes pour proposer des activités adaptées aux envies des enfants,
- Proposer des plannings d'activités variés et équilibrés,
- Se former sur l'accueil de publics à particularités.

Recueillir le point de vue des enfants sur leur journée et leur semaine

- Maintenir une écoute bienveillante,
- Travailler sur des outils adaptés et pertinents pour appréhender régulièrement le point de vue des enfants,
- Maintenir des temps d'accueils individualisés avec un taux d'encadrement assoupli afin de favoriser l'expression de l'enfant,
- Questionner régulièrement les enfants sur leur journée au centre de loisirs.

Organiser la participation des enfants

- Prendre en compte les envies des enfants pour le choix des activités,
- Permettre aux enfants d'être force de proposition dans les différents accueils,
- Mettre en place des comités d'enfants pour l'élaboration des activités proposées.

AXE 2 : Renforcer la démarche partenariale et transversale

Les partenaires permettent d'apporter du sens aux actions entreprises. Ils sont essentiels à nos actions, qu'il s'agisse du Projet de Territoire, de la CTG ou encore du PEDT. Ils font partie intégrante de notre fonctionnement :

Les partenaires institutionnels

- La CAF 21,
- Le SDJES,
- Le Conseil Départemental,
- Le Conseil Régional,
- L'Education Nationale,
- Les communes,
- La MSA,
- Etc.

Les partenaires associatifs

- Maison Des Adolescents et de leurs Parents de Côte d'Or (MDAP 21),
- Plateforme Ressources Handicap 21,
- Associations sportives et culturelles du territoire,
- Associations des Parents d'Elèves,
- Etc.

Autres partenaires

- Médiathèques,
- Bibliothèques,
- Intervenants/prestataires.

Pour instaurer un climat de confiance propice aux échanges partenariaux, il est nécessaire d'organiser des concertations régulières avec les enseignants, les parents et les partenaires territoriaux. Anticiper les réunions de pilotage et impliquer activement les parents dans un groupe dédié sont des démarches essentielles. La collaboration transversale entre les services, l'intégration des parents dans la vie du PEDT et la mise en place d'une communication efficace sont également primordiales. Enfin, le développement de projets communs, le maintien des partenariats existants et l'exploration de nouvelles collaborations renforcent la dynamique collective autour du PEDT.

Pour atteindre l'objectif de *renforcer la démarche partenariale et transversale*, nous envisageons de :

Développer des échanges réguliers dans un climat de confiance

- Favoriser les échanges avec les enseignants, les parents, en organisant des temps de concertation avec les partenaires territoriaux,
- Anticiper la programmation des comités de pilotage pour réunir le maximum d'acteurs autour de la table,
- Impliquer les parents par la mise en œuvre d'un groupe « Parents du périsco »,
- Maintenir le lien avec les familles,
- Réunir les services plus régulièrement pour améliorer la communication interservices et faire vivre le PEDT.

Associer tous les acteurs concernés

- Mettre en place un comité technique afin de faire des points réguliers sur le PEDT,
- Travailler en transversalité dès que cela est possible (ludothèque, services du Pôle Cohésion Sociale),
- Penser la place des parents dans la construction du PEDT en dehors des phases d'évaluation,
- Se rapprocher des écoles et des associations pour faire connaître le PEDT.

Partager l'information autour du PEDT et entre acteurs

- Développer un mode de communication et d'information efficace,
- Utiliser des outils de communication pertinents,
- Intégrer le Service Communication et le Centre de Facturation Unique dans le processus de diffusion de l'information.

Développer des projets partagés

- Se réunir avec les partenaires autour de projets communs (spectacle de fin d'années, kermesses, carnaval...),
- Associer les écoles et les parents aux projets pédagogiques des accueils de loisirs,
- Travailler avec la Ludothèque Intercommunale pour démocratiser la pratique du jeu sur nos accueils de loisirs,
- Maintenir et reconduire les partenariats existants,
- Etudier les possibilités de nouveaux partenariats.

DOCUMENT DESTROYED

AXE 3 : Placer l'enfant et le jeune au cœur d'une approche éducative cohérente

Dans un souci de renforcement de l'éducation et de l'épanouissement des enfants, il est primordial de favoriser la cohérence éducative et la complémentarité entre les différents acteurs du territoire. Cela implique d'instaurer des espaces de dialogue où les problématiques communes peuvent être abordées et où les pratiques de chacun sont reconnues. Ensemble, il est nécessaire de travailler sur des valeurs et des objectifs communs pour garantir une éducation harmonieuse. De même, la communication entre les partenaires doit être renforcée par l'utilisation d'outils adaptés, et des actions communes doivent être encouragées pour favoriser la cohésion. Chaque intervenant, qu'il soit éducateur, animateur, enseignant ou parent, doit se sentir pleinement investi dans la réussite éducative et scolaire des enfants. Cela passe par la mise en place d'actions porteuses de sens, d'échanges réguliers avec les parents, et d'une accessibilité renforcée aux activités pour toutes les familles. Il est également crucial de former les équipes pour garantir une prise en charge optimale des enfants, en particulier ceux en situation de handicap, et pour assurer la continuité éducative à travers les différents âges et structures d'accueil.

Pour atteindre l'objectif de *placer l'enfant et le jeune au cœur d'une approche éducative cohérente*, nous voulons :

Développer la cohérence éducative

- Solliciter des temps de rencontres aux acteurs éducatifs du territoire pour répondre aux problématiques communes rencontrées,
- Créer du lien pour comprendre et reconnaître les pratiques de chacun,
- Déterminer des valeurs communes et formuler des objectifs communs aux différents acteurs.

Développer la complémentarité éducative

- Développer la communication entre les partenaires à l'aide d'outils pertinents,
- Identifier une personne référente par école pour favoriser la continuité entre l'accueil de loisirs et l'école,
- Proposer plus d'actions communes (temps festifs en commun, évènementiel en partenariats...),
- Développer un outil (informatique) à destination entre les directeurs d'ALSH et les directeurs d'écoles pour partager des informations en rapport avec la dynamique locale de chaque établissement,
- Envisager une porte ouverte où toutes les activités liées au PEDT seraient présentées.

Permettre à chaque acteur concerné de se sentir partenaire de la réussite éducative et scolaire

- Apporter un sens éducatif aux actions proposées et le relier aux objectifs du PEDT,
- Formaliser des temps d'échanges avec les parents et recréer ou consolider le lien,
- Faciliter l'accès aux activités pour les familles défavorisées,
- Former les équipes afin d'améliorer la prise en charge des enfants et le contenu des activités,
- Valoriser les accueils d'enfants porteurs de handicap et maintenir des démarches de renfort d'équipe,
- Développer la passerelle Petite Enfance/Enfance pour faciliter et accompagner le changement de tranche d'âge des plus petits en Accueil Collectif de Mineurs,
- Développer la passerelle Accueil de Loisirs/Espaces Jeunes afin d'avoir une cohérence éducative entre le PEDT et la PS Jeunes.

AXE 4 : Promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux

Pour favoriser le développement durable, nous avons besoin d'associer les acteurs locaux et de sensibiliser les équipes à cette thématique. Des interventions d'experts et des actions de sensibilisation sont nécessaires. Le développement de supports communs permettant de suivre les progrès et de valoriser les bonnes pratiques est essentiel. Impliquer activement les enfants et les familles dans des actions concrètes de réduction des émissions de CO² renforce leur engagement. En exploitant les outils existants, comme le tri et le compostage, et en sensibilisant lors d'activités, on contribue à un environnement plus durable.

La collectivité travaille actuellement à l'installation de collecteurs de biodéchets ALFACY sur l'ensemble de nos restaurants scolaires. Les équipes d'animations et techniques ont été formées à la mise au compostage des déchets alimentaires. Afin d'accompagner les accueils de loisirs vers les bonnes pratiques, la collectivité a créé un Pôle tourné vers le Développement Durable, dans le cadre du projet de territoire 2023-2033. Les services Enfance et Jeunesse viennent également d'investir dans une ruche pédagogique. Un partenariat avec l'association API CLUB est mis en place pour la programmation d'animation en direction des accueils de loisirs du territoire.

Afin de répondre à l'objectif de Promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux, nous souhaitons :

Associer les acteurs de territoire

- Faire intervenir des personnes compétentes sur le sujet du développement durable,
- Sensibiliser les équipes sur la thématique du développement durable via les gestes du quotidien.

Développer des supports communs au service de l'environnement

- Avoir des outils permettant de suivre et d'évaluer les efforts consentis par le public et les équipes,
- Valoriser et exporter les bonnes pratiques d'un accueil sur l'ensemble du territoire.

Associer les enfants et les familles à la cause environnementale

- Impliquer les parents lors d'activités nécessitant du matériel de récupération,
- Mettre en place des actions régulières destinée à la réduction des émissions de CO₂.

Exploiter et sensibiliser aux outils existants

- Développer le tri et le compostage sur les accueils de loisirs et les restaurants scolaires,
- Être influenceur des bonnes pratiques lors d'activités (atelier cuisine, activité avec de la récupération...).

Les choix éducatifs

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS/METHODES
Favoriser l'inclusion et le bien-être de l'enfant et du jeune	Connaitre les besoins des enfants selon l'âge afin de pouvoir s'adapter en prenant compte les capacités de chacun	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les besoins par tranche d'âge • Partager les points de vue avec les partenaires et les professionnels de l'enfance/jeunesse (écoles, éducateur spécialisé...) • Former le personnel en fonction des publics accueillis • Donner un espace d'expression aux enfants pour faire part de leurs besoins, leurs capacités et leurs compétences (boite à idées, temps de paroles, plannings d'activités...) • Diversifier les activités répondant aux différents besoins (activités physiques, activités manuelles, activités autour du jeu de société, activités artistiques et culturelles) en permettant un libre choix et la possibilité à l'enfant d'être force de proposition
Placer l'enfant et le jeune au cœur d'une approche éducative cohérente	Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur des outils innovants pour collecter l'avis des publics (boite à idée à bannir). • Evaluer régulièrement la participation de l'enfant et du jeune. • Impliquer les enfants sur tous les temps de vie au centre de loisirs. • Créer des espaces de dialogue où les enfants et les jeunes sont force de proposition. • Encourager et accompagner les enfants dans les prises d'initiatives dans le but de le responsabiliser (référents de table, référent d'un espace de vie ...).
Promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux	Sensibiliser et mobiliser les accueils de loisirs afin d'agir au quotidien sur notre environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire intervenir des personnes compétentes pour sensibiliser les équipes d'animation au développement durable. • Accompagner ses interventions d'outils communs dans les structures pour favoriser les bonnes pratiques en matière de développement durable. • Démocratiser les supports pour encourager le public à exporter les bonnes pratiques hors des accueils de loisirs (maison, espaces publics...). • Travailler sur le développement durable de façon ludique avec les enfants et les jeunes. • Décliner toutes les bonnes pratiques initiées dans la nos pratiques quotidiennes (compostage, ateliers cuisines, activités matérielles de récupération...).
Renforcer la démarche partenariale et transversale	Développer une véritable dynamique avec les partenaires et les services supports existants sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Faire l'inventaire des ressource présentes sur le territoire (annuaires des associations classées par domaine de compétence) • Communiquer en direction des partenaires sur nos projets et les inviter à participer nos activités (appel à projet locaux en direction des partenaires) • Développer les projets avec les partenaires et les faire intervenir pour enrichir l'offre d'activité proposée

Evaluation du PEDT

Afin de suivre la progression du PEDT, il sera programmé annuellement :

- 2 comités techniques par an (Directrice du Pôle Cohésion sociale/cheffe de service Centre Social/chef de service Petite Enfance, directions de secteurs),
- 1 à 2 comités de pilotage par an (élus/enseignants/direction de secteur) parents délégués/chefs de service, partenaires institutionnels...),
- 1 groupe de travail par trimestre (directions de secteurs/responsable de secteur/référent de site),
- 1 journée pédagogique par an pour l'ensemble des agents autour de l'évaluation du PEDT.

En parallèle, le coordinateur pédagogique veillera, au quotidien, à sa mise en œuvre.

DOCUMENT DE TRAVAIL